Je me serais attendu à ce que les avocats du département, et ils y sont nombreux, préparent une mesure représentant une réelle codification, si ce département doit continuer d'exister pendant une période indéterminée, ainsi que le ministre l'a déclaré et comme les circonstances me semblent l'exiger. Toute-fois, dans l'état actuel des choses, il faudra se reporter à trois statuts différents pour se rendre compte de ce qu'est au juste la loi. L'occasion se prêtait fort bien, je crois, à une codification complète de toutes ces mesures. La chose aurait été bien plus commode en pratique pour le ministère et ses fonctionnaires et pour tous ceux qui doivent transiger des affaires avec le ministère ou encore pour l'objet même de la loi. Ce n'est plus possible maintenant, mais si nous avions bien du temps à notre disposition, je conseillerais de réserver la mesure et de nous la soumettre de nouveau sous une forme plus acceptable que le texte actuel. Je ne dis pas cela pour critiquer, pas du tout, mais uniquement pour faire connaître mon opinion sur ce que je crois être une bonne rédaction d'une mesure de ce genre. Nous en trouvons un exemple dans la loi de l'impôt de guerre sur le revenu. A moins d'avoir la chance de mettre la main sur l'exemplaire des lois codifiées dont se sert le ministère de temps en temps, il faudrait avoir recours aux lumières du proverbial avocat de Philadelphie pour bien connaître les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu. Cependant, je me contente de mentionner la chose en passant.

Une autre observation générale: je me demande si les honorables représentants, exception faite des députés ministériels et de ceux qui ont étudié quelque peu le sujet, se rendent compte du pouvoir extraordinaire que ce bill confère au ministre. Celui-ci n'est pas sans reconnaître les pouvoirs étendus qu'il possède et que le présent bill lui confère. Voici un projet de loi qu'en temps de paix aucun parlement ne devrait adopter. Mais je comprends, j'ai été l'un des premiers à comprendre qu'en temps de guerre il est nécessaire d'accorder des pouvoirs extraordinaires au Gouvernement. Autrement, je devrais m'opposer de toutes mes forces à pareille mesure. Mais le ministre ne devra pas continuer à jouir de tels pouvoirs après la guerre, sauf seulement pendant une période de temps raisonnable. Il est une suggestion que je tiens à consigner au compte rendu pour la gouverne de ceux qui viendront après nous et c'est qu'on ne maintienne pas en vigueur pareille mesure législative au cours de la période d'aprèsguerre, puisqu'elle attribue au gouvernement des pouvoirs qui devraient être réservés au

Parlement en temps de paix. Ce sont là des observations d'ordre général et si je les formule, ce n'est pas avec l'idée de retarder

l'adoption du bill.

Si je ne me trompe, il s'est présenté des cas très récents où le ministère avait besoin de quelques-uns de ces pouvoirs draconiens. Nous nous rappelons tous qu'il s'est glissé des abus à cet égard. Pour ma part, et parlant en mon nom personnel seulement, j'affirme que le ministre a agi sagement en intentant certaines poursuites à Montréal. L'opinion publique a donné raison au Gouvernement et elle continuera de l'appuyer pourvu qu'il recoure aux mêmes moyens, le cas échéant. Quiconque, par des moyens frauduleux, pressure la population canadienne, déjà surchargée d'impôts, ou soutire à cette dernière des profits excessifs, devrait recevoir le châtiment qu'il mérite. Je fais cette déclaration sans arrière-pensée aucune et indépendamment de tout individu à qui elle pourrait s'appliquer. Je voudrais seulement qu'on eût l'assurance que tous les gens coupables sont punis comme ils le méritent. Je ne songe pas à un cas en particulier, mais je suis presque certain que, dans les opérations énormes qu'effectue le ministère, il se trouvera toujours quelqu'un pour essayer de réaliser des bénéfices illégitimes par des moyens qui ne supporteraient pas la lumière. Mais je suis heureux à la pensée que l'industrie du pays, d'une façon générale-et je suis certain que le ministre appuiera mes paroles-s'est acquis une excellente réputation grâce à la façon dont elle s'est conduite à propos de ces gros contrats publics. Je connais une des importantes sociétés du pays, une société contre laquelle certains honorables députés ne manquent pas de déblatérer de temps à autre, qui exécute des contrats importants pour le compte de ce ministère sans réaliser un cent de bénéfice, sans même exiger des frais d'administration. Il me fait plaisir de la nommer: il s'agit de la Consolidated Smelters. Je ne connais pas une seule compagnie dont la réputation soit meilleure à cet égard. Certaines personnes au pays s'amusent à déblatérer contre les gros intérêts. Voilà une grosse entreprise qui donne l'exemple à la population en se chargeant d'opérations importantes sans qu'il en coûte un sou au contribuable. Je pourrais en nommer d'autres. Je pourrais citer le cas des papeteries-je dis ces choses pour le bénéfice de ceux qui critiquent l'industrie de temps en temps-qui ont mis à la disposition du pays en guerre tout l'outillage dont elles disposent, pour faire face à certains besoins dans le domaine mécanique et dans celui de la production industrielle. J'ai cru qu'il convenait de leur rendre cet hommage en cemoment.